

## GT Politiques publiques

### Conclusions de la réunion du 25 septembre 2024

**Etaient présents :**

Hervé Haggai - CGT  
Christophe Jaillet - CGT  
Guillaume Douat – SYNAVI  
Florian Auvinet – Grand Bureau  
Ludivine Ducrot – SMA  
François-Xavier Laborde – FEAR  
Emmanuelle Delerue – LFM  
Yves Dumoulin – FNCC  
Clarisse Vega – Ville de Lyon  
Sophie Chanal – métropole de Lyon  
Mila Konjikovic – Région AURA  
Floriane Mercier – DRAC AURA  
Marjorie Glas – coord. COREPS

Excusés : SYNDEAC, CFDT, Groupe des 20

Pour introduire cette réunion, **Marjorie Glas (coord. COREPS)** synthétise brièvement le contenu de la réunion du comité des COREPS, qui s'est déroulée le 12 juillet 2024 en Avignon, en présence des coordinations de COREPS, des référents COREPS en DRAC et la direction de l'emploi à la DGCA. Le compte-rendu est [consultable en ligne](#).

### Tour d'actualité

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** prend la parole. Depuis le dernier Comité de Pilotage, une ministre, Rachida Dati, a été nommée. Pour quoi faire ? Elle n'a rien fait, elle a juste perdu son arbitrage budgétaire. Il fait état de l'inquiétude du secteur dans le contexte d'austérité culturelle qui s'impose : une grosse baisse du volume d'emploi est attendue. Il y a peu de raisons d'être optimiste. Une ponction nouvelle s'annonce. Il fait par ailleurs part de ses réserves sur le plan Mieux produire mieux diffuser (MPMD). Le bilan transmis par la DRAC montre que ce plan a en réalité été fait pour refinancer les scènes qui en avaient en effet bien besoin. C'est beaucoup de bruit pour rien, par rapport à la réunion qui avait été organisée avec Sophie Zeller et qui promettait de grandes innovations. Il tient à souligner un point positif : le ministère a demandé à DGCA de développer davantage d'actions sur les territoires (ce point a été discuté en CNPS). Des équipes sélectionnées seront conventionnées sur trois années pour leur travail sur les territoires. Ce dispositif est intéressant car il donne une perspective de temps à des équipes locales.

**Ludivine Ducrot (SMA)** rejoint ce qui a été dit concernant le plan MPMD. Ce plan a été complexe à mettre en œuvre et est au final très décevant. Il est nécessaire de changer de mode opératoire. Ce plan vient financer le manque de disponible artistique. Il faudrait plutôt réinterroger le financement des labels et avoir un vrai plan MPMD, travaillé autrement. Côté CNM, une réflexion est en cours sur le budget 2025. Les différentes commissions sont en chantier pour retravailler les critères. Le budget va baisser. Il faudra retravailler la répartition budgétaire du CNM avec des aides automatiques et un champ de financement sur la restructuration économique. Il y a des changements de modèles économiques qu'il faut soutenir et qui ne seront peut-être pas financés à cause des baisses à venir. Le CNM est financé cette année par des fonds de relance qui vont disparaître en 2025. Il y a de bons remplissages des zéniths et des stades, mais ce n'est pas ce qu'il faut regarder. Il faut aller voir les acteurs liés au tiers-secteur et qui ont du mal à anticiper les années à venir. Elle s'interroge enfin sur le printemps de la ruralité : le SMA espère que la méthode sera plus participative que pour le plan MPMD.

**Yves Dumoulin (FNCC)** revient sur le plan MPMD et appelle à ne pas opposer ruralité et institutions urbaines. L'avenir est dans le partage et le travail ensemble. Par exemple, sa commune de Fareins travaille en lien avec le théâtre de Villefranche. Il faut travailler ce type d'échange. Il n'y a pas de compétences ou de savoir-faire en milieu rural mais des envies et des besoins. Il faut s'associer, faire des théâtres des prestataires de service pour la diffusion, ne pas isoler.

**Hervé Haggai (SFA CGT)** vit et travaille sur le Grésivaudan, entre Grenoble et Chambéry. Ce qui est évoqué se fait déjà beaucoup. Or, la sélection des spectacles par des lieux référents est parfois floue, il faut interroger le lien des artistes locaux avec des directeurs de lieux qui font la pluie et le beau temps sur la diffusion des spectacles. Ce peut être positif au niveau d'une politique territoriale, mais des structures locales ne sont pas toujours insérées dans ce dispositif. Parfois, cela représente même une concurrence déloyale : les petites localités sont habituées à avoir une offre où elles ne déboursent rien, avec des spectacles parfois en accès libre. Cela dévalorise le travail des artistes, n'habitue pas les spectateurs à être redevables d'un droit d'entrée. Les acteurs culturels locaux se retrouvent en porte-à-faux et cela met en péril l'avenir des petites et moyennes structures.

**Florian Auvinet (Grand Bureau)** complète le propos de Ludivine Ducrot sur le secteur des musiques actuelles. L'actualité est liée à la relance du contrat de filière musiques actuelles (cofinancé par la Région, la DRAC et le CNM) et qui inclut une dimension de concertation forte avec la filière via la participation des réseaux. Cela se traduit par deux appels à projet, mais au-delà l'ambition est aussi d'expérimenter d'autres formes, d'autres dispositifs de droit commun, pour aller là où sont des besoins non pourvus. Les partenaires financeurs ont fait un effort sur ce contrat de filière, passant de 190.000 à 250.000 euros. Par ailleurs, un travail a été poursuivi autour des enjeux de la filière phono suite à la disparition de l'aide régionale : les échanges sont réguliers avec la Région et la DRAC sur ces questions dans le cadre du GT musique enregistrée. Concernant le plan MPMD, il remarque que les musiques actuelles sont peu voire pas ciblées par ce plan. Cela questionne par rapport à l'ambition du plan. Ce constat s'ajoute à la difficulté actuelle du financement de la diversité. Les festivals ont des difficultés avec des problèmes d'accès au fonds festivals, qui passe par le CNM pour les musiques actuelles. Il est nécessaire de travailler plus en amont avec les acteurs du secteur, sur le plan MPMD comme sur le plan ruralité.

**François-Xavier Laborde (FEAR)** fait part de sa grande inquiétude pour le secteur. Il y a une précarité depuis toujours, mais la situation se détériore. Les négociations sont importantes sur les cessions, les déplacements, les frais d'hébergement, de restauration. Les prix de cession, déjà faibles, sont systématiquement renégociés. Cela pose des difficultés à moyen terme pour les compagnies. L'inquiétude est aussi sur le budget 2025 : la situation budgétaire va se tendre pour beaucoup d'acteurs, ce qui va devenir problématique. Il alerte enfin sur la faiblesse du nombre d'aides en coproduction pour le secteur des arts de la rue. Il fait enfin le lien avec le plan MPMD qui n'aide que les lieux labellisés : en arts de la rue, les CNAREP sont les seuls aidés.

**Guillaume Douat (SYNAVI)** fait part de nombreuses remontées de compagnies inquiètes de l'avenir. La période est nébuleuse. Concernant les documents envoyés par la DRAC sur le plan MPMD, il n'est pas satisfait du niveau de détail du bilan. Quid des équipes artistiques qui ont bénéficié du plan ? Il faudrait aussi savoir quelles collectivités ont participé au financement. Les mêmes questions se posent concernant le bilan de l'été culturel, ou le bilan du plan ruralité. Il aborde ensuite le sujet de l'appel à projet Cultures en territoires porté par la Région : le SYNAVI demande la redistribution des crédits aux compagnies qui n'ont pas été subventionnées à hauteur des sommes demandées. Il souhaiterait enfin porter le sujet des commissions d'attribution des subventions publiques, qui rejoint selon lui la question de la programmation. Il faudrait avoir des commissions plus représentatives, pas seulement avec des lieux mais aussi des compagnies, et pas seulement des structures conventionnées. Il fait également état d'un nombre de retour importants de lieux qui demandent à des compagnies de jouer au coût plateau : cette violence institutionnelle se traduit par une course d'endurance d'échanges de mails. Il profite de la présence de la Ville de Lyon pour demander quelles sont les politiques menées à matière d'emploi des compagnies dans les scènes découverte. Enfin, il alerte sur l'appel à projetisation annuel qui épuise les équipes. Il faut toujours remonter les mêmes dossiers avec des petits changements à intégrer. C'est difficile pour des structures qui peinent, survivent à peine.

**Clarisse Vega (Ville de Lyon)** remercie ceux qui ne sont pas salariés ce matin pour ces temps de travail bénévoles. Elle répond en plusieurs points :

- La charte coopération demande aux institutions de travailler en coopération avec structures non subventionnées.
- La Ville de Lyon subit ses propres difficultés financières liées à l'augmentation des fluides. La ville a aussi dû assumer l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires sans compensation de l'Etat. La collectivité est aussi affectée aussi par la baisse importante des droits de mutation. Le budget est en baisse. La Ville a fait le choix de maintenir à iso son budget culture. Cela signifie une baisse car les charges montent. Mais d'autres collectivités baissent leur budget. Les différentes difficultés citées précédemment dans les différents champs esthétiques sont connues par les services de la ville de Lyon. La Ville a été en soutien des salariés de ses institutions (cf. Auditorium). Une négociation est en cours avec l'opéra pour faire la même chose avec les musiciens et les danseurs de l'Opéra.
- Sur les secteurs indépendants, la ville de Lyon est en soutien des politiques publiques croisées. Le financement croisé assure l'indépendance artistique et assure des filets de sécurité. La Ville ne soutient qu'au fonctionnement sauf à la direction de l'événementiel.
- Les scènes découverte ont été modifiées il y a deux ans, pour en changer les esthétiques (intégration du Nid de poule), et assurer le soutien à l'émergence. Le financement a été

réhaussé, la Ville demande d'augmenter les pourcentages de co-réalisation lorsque ce système est maintenu et demande de passer rapidement sur des achats. Il y a une incitation à travailler en réseau pour passer à de l'achat.

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** précise que la ville de Lyon, comme Villeurbanne, se sont engagés dans les dispositifs des GIP Cafés culture.

**Sophie Chermat (métropole de Lyon)** dit son intérêt de venir écouter ces échanges. Pour la métropole de Lyon, les prévisions budgétaires sont à la baisse pour 2025. Les recettes liées aux droits de mutation sont en baisse, le marché immobilier va mal, donc les recettes sont moindres. Et les charges des départements augmentent avec le RSA notamment. Le cadrage budgétaire est à -15% pour 2025. La métropole maintien son soutien aux structures culturelles espéré. Cinq grands événements seront aidés car ils dépendent entièrement de la métropole.

**Mila Konjikovic (Région)** remercie pour tous ces échanges. Il est toujours important d'entendre les problématiques, les remontées, et ces propositions sont remontées à direction de la culture. Il va être important de travailler avec les élus dans cadre de la plénière du COREPS. S'agissant de la Région, elle il n'y aura pas de cadrage budgétaire avant décembre. Les recettes des Régions sont appuyées sur la TVA, soit sur l'activité économique. Il est donc à craindre que le budget soit en contraction. Des dispositifs sont lancés cette semaine : aides aux lieux, aides aux compagnies, aides au projet (création, reprise, recherche) pour les compagnies. Le calendrier de dépôt a été avancé pour essayer de passer au plus tôt les subventions en 2025. Elle aimerait passer les aides aux lieux en février, soit pour la 1<sup>e</sup> Commission Permanent de 2025. La demande de dépôt se fait fin novembre pour les lieux. Les documents à remplir sont quasi-identiques à ceux de l'Etat. Pour les aides au projet, la date du 31 janvier est conservée, pour essayer de passer les aides en mai ou en juin. Le dispositif festivals continue. Plus de 500 festivals sont accompagnés cette année. Il y a une demande des élus de continuer à élargir le dispositif pour accueillir un maximum de territoires.

**Floriane Mercier (DRAC)** répond sur le plan MPMD et prend acte de l'ensemble des remarques. Nous sommes dans un contexte global d'incertitude. La demande est entendue sur la question des compagnies. Il sera plus difficile de trouver des détails sur les Collectivités. Elle retient la question de la méthode et continuera à alimenter la DGCA de ces retours.

Concernant l'été culturel, la compilation des chiffres sera bientôt finalisée. Une mise en forme doit encore être faite avant envoi.

S'agissant du Printemps de la ruralité, un communiqué de presse avec 23 mesures a été publié en juillet 2024. Trois grands axes étaient proposés : valorisation de la culture et des initiatives locales, soutien aux acteurs et maillage culturel de proximité, soutien à la diffusion. Un travail sur « villages en fête » et les résidences est attendu. Aucune enveloppe n'a été communiquée ni de calendrier méthodologique. La DRAC est en attente que la ministre relance le sujet dans le contexte budgétaire actuel.

Il n'y pas de cadrage budgétaire à l'heure d'aujourd'hui. Les lettres de cadrage ont été données, mais les lettres plafond (il s'agit de la répartition par direction), et il n'y aura pas de cadrage tant que le PLF n'aura pas été présenté.

**Yves Dumoulin (FNCC)** trouve qu'il serait intéressant de mesurer l'inflation du nombre d'événements.

**Hervé Haggai (SFA CGT)** se dit d'accord tout en précisant que le nombre de personnes sur scène se réduit. Il y a une difficulté à travailler, du coup chacun monte son événement, sa compagnie.

## Point d'avancement sur l'expérimentation

Les deux candidatures reçues ne répondaient que partiellement aux enjeux identifiés, notamment sur l'emploi artistique. Un projet était sur Noirétable, l'autre sur Guiers (entre Savoie et Isère).

Chacun des projets a été rencontré.

- Noirétable : le sujet est encore trop frais, les porteurs de projet ne sont pas prêts encore à retravailler les choses. Abandon d'un commun accord.
- Concentration de la DRAC sur le projet porté par Agora Guiers et trois communautés de communes. C'est ce projet qui sera accompagné. Parmi les 3 collectivités, on retrouve Val du Dauphiné, Val de Guiers, Cœur de Chartreuse. Des discussions avec les départements sont encouragées. On verra s'ils suivent. A l'intérieur des communautés de communes, les communes de Pont-de-Beauvoisin et des Abrets ont été moteurs. Les bassins de vie, les limites administratives (entre deux départements) sont souvent empêchantes, ce qui rend ce territoire intéressant pour une expérimentation. Le spectacle vivant est un secteur mal connu. Les élus ont envie de faire des choses sans savoir comment. Ils manquent de financements, ou plutôt d'expertise partagée pour faire des choix de financements. Ils font le constat d'infrastructures sous-équipées, mal répertoriées. Certains lieux pourraient être lieu de travail ou de diffusion mais ne sont pas connus ou mal équipés. Il y a une volonté d'améliorer les infrastructures, d'accompagner des artistes sur du temps long, d'accompagner à la structuration de jeunes compagnies du territoire. Ils souhaitent monter une résidence artistique qui ne soit pas forcément liée à action culturelle et accorder davantage de financements. La DRAC a les crédits pour (entre 20 et 30.000 euros). Si l'expérimentation prend fin, il faudra savoir comment le relais est pris ? Une CTEAC est en cours sur le territoire. Cela fait écho à comment ces conventions pourraient intégrer plus d'enjeux liés aux questions de création et de présence sur le territoire. Il s'agira de travailler sur une articulation. Une nouvelle rencontre est prévue d'ici fin octobre (Bruno Gallice, Patrick Froesch, Ubavka Zaric, Floriane Mercier seront présents pour la DRAC) pour finaliser le projet et sa gouvernance. La gouvernance est encore trop pyramidale. Ils ont proposé deux choses intéressantes : une partie « éducatrice » pour mobiliser élus et agents dans de la formation (expériences inspirantes, ateliers avec l'agence AURA-SV) et un « Lab' formation » (formation tout au long de l'expérimentation). La DRAC s'est engagée à signer une convention entre l'AGORA, les collectivités et la DRAC pour poser des cadres, des objectifs, des indicateurs.

La question qui se pose maintenant est quel suivi du COREPS ? quelle organisation ?

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** demande qui est opérateur du projet. Si la gouvernance peut être portée par les élus il faut que les opérateurs aient la main. Les élus sont prescripteurs mais pas producteurs.

**Floriane Mercier (DRAC)** répond que l'opérateur est l'Agora Guiers. Elle rappelle que le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt nécessitait une candidature des collectivités territoriales elles-mêmes.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** rappelle les enjeux de l'expérimentation pour le groupe. L'objectif porté par le groupe était de faciliter le travail des équipes artistiques sur le temps long, de faciliter l'implantation, et de renforcer l'emploi artistique et la pérennisation des postes supports.

**Florian Auvinet (Grand Bureau)** pense qu'il pourrait être intéressant d'organiser une visite apprenante sur place. Le groupe se déplacerait sur place, sur une journée. Le programme serait à construire pour avoir une immersion sensible.

**François-Xavier Laborde (FEAR)** se dit d'accord avec cette proposition. Il est heureux de la présentation et de là où on en est. Ce n'était pas gagné au départ. Ce territoire semble à l'endroit des enjeux, ce peut être un beau terrain d'expérimentation. Il appelle à être vigilant pour que les deux départements soient bien impliqués dans le suivi. Sur les questions de gouvernance, il souligne l'importance de revoir le mode pyramidal.

**Floriane Mercier (DRAC) indique** que, sur l'Isère, il est probable que le département suive davantage. Mais la Savoie reste à convaincre. Le lancement se fera sur la fin de l'année. Il faudra y associer le COREPS. Quant à la gouvernance, elle n'est pas toujours facile à repenser.

**Florian Auvinet (Grand Bureau)** fait le lien avec l'après-midi de la plénière. Il y a peut-être quelque chose à relier là. Ce type d'expérimentation (type SOLIMA) pêche souvent par la faiblesse de l'essaimage et de l'association des élus. Ici, il y a intérêt que ce soit porté dans le COREPS. Il ne faut pas rater le coche, et bénéficier de caisse de résonance du COREPS pour porter l'expérimentation au-delà.

## **Bilan sur le plan MPMD**

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** constate, à partir du bilan du plan MPMD en région, d'importantes disparités. Ce plan vient en réalité financer les missions des lieux labellisés. Que signifie la mise au plancher des CDN ? Il signale toutefois que la Comédie de Saint-Etienne porte un projet qui se situe vraiment dans l'attendu du plan. Pour compléter, il faudrait avoir un bilan en terme de volume d'emploi artistique et technique et savoir quelles actions concrètes auront été réalisées.

**Ludivine Ducrot (SMA)** dit sa gêne à la lecture du tableau. On dit souvent aux labels qu'ils ne peuvent pas être refinancés sur leur mission au titre d'un appel à projet. Mais à quoi doit servir ce financement sur le plan MPMD ? Cela doit être rediscuté sur 2025. Les labels sont ici refinancés sur des missions sur lesquelles ils sont déjà financés. Elle précise par ailleurs que le Train théâtre n'est pas

une structure de musiques actuelles. Donc, il n'y a pas de musiques actuelles dans le tableau ! Elle fait part d'un sentiment de confusion et d'incompréhension.

## Retour sur les résultats de l'enquête flash portée par le groupe

L'enquête est consultable [ici](#).

**Florian Auvinet (Grand Bureau)** considère que ces chiffres viennent confirmer ce qui est raconté à tous les tours d'actualité. C'est effrayant. C'est bien de l'avoir objectivé. Les chiffres sur le déficit 2023 sont énormes. Le modèle festival est à bout de souffle. Pourtant, beaucoup sont à 100% de billetterie.

Quoi en faire ? Il faudrait creuser avec des tris croisés. Avoir une base de données qui soit retraitable. Mais il ne faut pas non plus passer un temps trop long à retravailler du constat. Ce constat doit servir des discussions prospectives sur ce qu'on fait et faire évoluer les choses en matière de politiques publiques. Il appelle à partager les résultats de l'enquête sur la plénière pour mettre en débat pour la suite.

**Ludvine Ducrot (SMA)** trouve que cette enquête confirme beaucoup de points. Elle se dit en revanche surprise par les chiffres concernant les structures de formation. Le CNM est en interrogation sur les questions de restructuration économique. Comment les aider ? Notamment en amont, avant qu'ils n'arrivent en commission. Sur quels dispositifs s'appuyer ? Des discussions sont en cours avec France Active et Opale. Il existe le dispositif CultureDiag à l'Agence. Les DLA sont utiles. Il faut aller chercher ces dispositifs. Elle appelle en outre à renforcer la question de l'accompagnement des structures. Il y a des besoins importants de changement de modèles. C'est flagrant sur le cas des festivals. Les pertes de plus en plus importantes. Cela fait engager des risques sur des responsables de structures mais aussi sur les prestataires engagés. Il y a un changement de perspective à avoir. Les pourcentages des déficits sont importants : des structures vont arriver dans des difficultés dans les années à venir. Avant, un fonds d'aide d'urgence existait à la Région. Il faut réfléchir à ces dispositifs, car la situation va être catastrophique. Elle appelle à travailler là-dessus et à creuser la question du changement de modèle. La question de l'accompagnement doit être posée. Se tourner vers les financeurs oui, mais il faut aussi se demander comment mieux soutenir, mieux accompagner, mieux former.

**Mila Konjickovic (Région)** propose, concernant les chiffres sur la représentativité sur festivals, à se référer à l'étude festivals. C'est une très bonne idée de présenter ça en plénière. Sur le modèle économique, la question est clairement là. Quand on accompagne des structures qui changent de direction, on travaille sur une note d'orientation, on demande à ce que nouvelle direction vienne avec des propositions sur l'évolution du modèle économique.

**Guillaume Douat (SYNAVI)** considère qu'il est utile de documenter décroissance bien, mais qu'il aussi agir dessus. Il faut interroger la redistribution des crédits.

**Yves Dumoulin (FNCC)** pense qu'il faudrait creuser la question en identifiant le nombre global de manifestations culturelles. Jusqu'où faut-il déployer l'offre ? Comment limiter la concurrence sur un même territoire ?